

# COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS DU SAMEDI 25 NOVEMBRE 2023 A BRIGNAIS

*(Sous réserve d'approbation par l'AG du 22/06/24)*

Le Président Arsène MEYER souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre l'Assemblée Générale en remerciant :

- La municipalité de BRIGNAIS, son Maire Monsieur Serge BERARD et son Adjoint aux Sports Monsieur Claude MARCOLET pour le prêt de cette magnifique salle, ainsi que les salariés de la Commune
- Le Club de l'AS BRIGNAIS, son Président Ramdane GUICI, absent ce jour mais représenté par son Vice-président David SUSSERET, et toute leur équipe de bénévoles pour la préparation de cette AG dans un délai très court

Il salue :

- Les Présidents ou Représentants de nos quatre Amicales (Honoraires, Arbitres, Educateurs et Présidents des Clubs) en ayant une pensée pour Charles CHERBLANC, souffrant actuellement
- Le Commissaire aux Comptes, Roger NOVEL et l'expert-comptable, Olivier RUDLOFF
- Les représentants de la presse
- Les partenaires du District
- Les membres du Comité Directeur et les cinq Présidents de Groupement
- Les salariés du District
- Les membres honoraires du District
- Tous les Clubs présents

Avant de passer la parole au Président du Club, le Président Arsène MEYER souhaite avoir une grosse pensée pour Bernard BOISSET, Vice-président du District, malheureusement très souffrant actuellement.

Également une pensée pour toutes les personnes qui nous ont quittés ou qui luttent contre une maladie en observant une minute de silence et de recueillement.

## **Monsieur David SUSSERET, Vice-Président de l'AS BRIGNAIS**

« Bonjour à toutes et à tous,

Au nom de l'AS Brignais Football et en tant que président, je suis très heureux de vous accueillir aujourd'hui à Brignais et vous souhaite la bienvenue.

Je tiens à remercier toutes les personnes du District de Lyon et du Rhône de nous avoir confié l'organisation de cette Assemblée générale ainsi que la municipalité de nous donner la possibilité de vous accueillir dans notre belle ville de Brignais : Monsieur La Maire, son adjoint au sport et toute l'équipe vie associative et Sport de la ville.

Nous remercions également l'ensemble de nos licenciés, bénévoles, dirigeants et éducateurs qui œuvrent au quotidien pour le développement du football à Brignais.

L'AS Brignais Football a fêté cette année sa 73eme bougie.

Nous travaillons depuis 2019 en étroite collaboration avec la municipalité afin de redynamiser le football à Brignais. Notre club accueillait une quarantaine de licenciés en 2019 et le plan de développement mis en place par la nouvelle équipe dirigeante et la municipalité nous permet

d'atteindre près de 220 licenciés cette année. Nous avons créé une école de football, recruté des éducateurs diplômés, créé des sections dans plusieurs catégories avec pour objectif de repositionner Brignais dans la grande famille du football de notre département.

Ces résultats n'auraient pas été possibles sans le travail de nos dirigeants et bénévoles ainsi que l'accompagnement des équipes municipales avec la mise en place de nouvelles infrastructures de très grandes qualités :

un nouveau préau sportif avec un terrain 5 x 5 ainsi qu'un tout nouveau terrain synthétique livré il y a quelques semaines.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une belle saison. »

**Monsieur Claude MARCOLET, Adjoint aux Sports de BRIGNAIS**

« Bonjour à tous, bienvenue dans la Commune de BRIGNAIS.

Je ne vais pas être long. Monsieur le Maire viendra tout à l'heure, il dira quelques mots.

Avoir une ville de plus de 2 000 habitants sans un Club de Foot digne de ce nom avec des infrastructures me paraissait complètement impensable. Nous faisons tout pour aider le Club. Nous souhaiterions arriver à 300 licenciés d'ici la saison 2025.

Je vous inviterai pour ceux qui en ont le temps après l'Assemblée de faire un tour de nos installations.

C'est un grand plaisir de vous avoir ici. Quand Arsène MEYER m'a contacté fin septembre nous avons tout fait pour trouver une solution afin de vous accueillir.

Voilà, je ne vais pas être plus long et je vous souhaite une bonne réunion. »

Arsène MEYER remet à Monsieur l'Adjoint aux Sports et au Vice-président du Club un souvenir de cette Assemblée Générale.

Arsène MEYER déclare officiellement ouverte l'Assemblée Générale et met fin à l'émargement des Clubs.

**Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire**

**Allocution du Président du District de Lyon et du Rhône de Football, Arsène MEYER**

« Chers Amis,

**AU CHAPITRE DES BONNES NOUVELLES**

Je veux commencer mon discours par une note positive, en félicitant les équipes de notre District qui se sont brillamment qualifiées en Coupe de France, en Coupe GAMBARDELLA et Coupe de France Féminine.

En coupe de France Féminines

ES GENAS AZIEU est notre dernier rescapé, puisqu'il a éliminé ST MARTIN EN HAUT, je lui souhaite bonne chance pour la suite.

En Coupe de France,

CHAPONNAY MARENNES fait office de petit poucet qui a sorti au 7<sup>ème</sup> tour le club de HYERES

Les Hauts du Lyonnais ont battu un autre club de notre District en l'occurrence Neuville

Et enfin la DUCHERE s'est débarrassé d'un club de Ligue 2 BASTIA par le score sans appel de 4.1

En Coupe GAMBARDELLA

Nous avons comme souvent nos deux clubs que sont LA DUCHERE et l'AS ST PRIEST qui sont qualifiés pour les 64<sup>ème</sup> de finales, ces deux clubs sont des habitués de cette compétition et défendent efficacement nos couleurs.

Le DUCHERE va recevoir un club du même niveau en l'occurrence RHONE CRUSSOL, ce qui me paraît jouable, quant à ST PRIEST il est abonné à rencontrer l'OG NICE, mais ce club lui réussit plutôt bien. N'oublions pas l'OL qui se déplacera à l'ASPTT DIJON.

Je souhaite aux équipes qualifiées pour ces TROIS COUPES, le meilleur pour la suite, nous sommes fiers de leur réussite.

#### SUR LE PLAN FINANCIER

Comme vous le savez cette AG est une AG financière, nos trésoriers vont vous détailler dans quelques instants, le bilan et le compte de résultat pour la saison 2022/2023. Pour ma part, j'avais envisagé un léger déficit, et nous réussissons à présenter un bénéfice de près de 20000 €. Ce résultat provient d'une augmentation de nos partenaires mécènes (j'en profite pour féliciter notre ami DENIS DUPONT pour son travail toujours aussi efficace), du record de nos licences qui génère des entrées financières supplémentaires, et de la progression des amendes disciplinaires (Sur ce dernier point je ne vous féliciterai pas).

Nous avons souhaité, cette année procéder à un nettoyage des comptes, pour vous présenter un BILAN qui correspond encore mieux à la réalité de notre situation financière.

Et je profite de cette intervention, pour vous présenter un tableau qui vous donne le coût financier pour un club par rapport à son district d'attachement. Voici le tableau qui s'affiche et qui vous indique très clairement que nous sommes un des Districts les moins chers de la LIGUE, pour ne pas dire le moins cher... Cette étude ne souffre d'aucune contestation, car ce n'est pas moi qui l'ai faite, mais mon collègue Jean François VALLET Président du District de Drôme Ardèche.

En conclusion, vous le verrez nos comptes sont sains, ce malgré une augmentation de notre Budget global.

#### CONCERNANT LES FUTURES ELECTIONS

Nous avons voté en juin dernier, nos nouveaux statuts qui prévoient des Elections en DEUX TEMPS.

Tout d'abord, l'élection de chacun des Présidents ou Présidentes de Groupement. L'élection du Président de Groupement est nominative et, doit être organisée entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 22 mars 2024. La 1<sup>ère</sup> Election prévue est celle du Groupement Lyon Villeurbanne qui aura lieu le vendredi 19 janvier à 19 H (en principe dans une salle du FC LYON à EBRARD dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement).

Sont également programmées l'Election de la Vallée du Rhône qui se fera le vendredi 2 février, et celle de la BREVENNE sera organisée le samedi 3 février à 9 H à ST MARTIN EN HAUT. Il ne reste plus qu'à définir les dates des 2 autres groupements en l'occurrence le Beaujolais et Saône Métropole.

Nous avons fait paraître sur notre site l'appel à candidature pour ces élections. Les candidatures à la Présidence de groupement doivent parvenir 30 jours avant l'AG de groupement, pour exemple, ce qui correspond au 20 décembre dernier délai pour l'élection de LYON METROPOLE.

L'élection des 23 autres membres se fera par liste fermée et sera organisée à REGNIE DURETTE dans le Beaujolais le 22 juin 2024. Les éventuelles listes devront être déposées avant le 22 mai date limite.

Il va de soi que toutes ces élections seront suivies par notre Commission Electorale, qui vous communiquera par Courrier, par mail et sur notre site INTERNET de toutes les modalités à respecter.

Je vous explique toute cette procédure, dans un souci de démocratie pour que tout le monde puisse se présenter à une ou l'autre de ces élections.

#### OPERATIONS D'AIDES EN COURS

Nous avons actuellement, deux opérations en cours, en l'occurrence l'opération LICENCES VOLONTAIRES, et l'opération Développement du Football Féminin. Ces opérations seront terminées le 30 novembre et nous clôturerons les comptes le lundi 4 décembre afin de pouvoir enregistrer les dernières licences qui sont encore en instance.

Il y a également l'opération MINI BUTS lancée par la FFF, sans nous prévenir, et qui occasionne pour notre District une dépense non prévue au budget de 26000 € par an pendant 2 ans. Cela étant, nous avons accepté cette Opération dont toute la procédure figure sur notre site INTERNET, profitez-en, car le principe reste le 1<sup>er</sup> arrivé, 1<sup>er</sup> servi. Ces mini buts sont importants pour le développement de vos écoles de Foot.

Nous lançons également un appel à candidature de nos futurs délégués de District, nous avons besoin de renforcer cette commission importante. Nous ferons à nouveau un appel sur notre site INTERNET. Pour ce qui est des Délégués de club qui doivent nous aider à assurer la sécurité des matchs, ils ont tous été formés par la commission PSEM gérée par Martine GRANOTTIER. Nous regrettons toutefois, le manque d'implication de certains, qui venaient à ces réunions les mains dans les poches et sans motivation.

Enfin, toujours au chapitre des aides, nous avons signé un protocole d'accord avec Maître FLORENT DOUCET qui est notre avocat, qui est d'ailleurs Président de la Ligue de TENNIS et qui maîtrise de ce fait parfaitement la vie des clubs. Ce qui nous permettra de relancer la commission juridique qui n'a pas fonctionné correctement à mon goût et que nous devons renforcer. Nous reviendrons vers vous sur ce point important, car l'aide que nous vous proposons avec notre AVOCAT va concerner tous les clubs ici présents.

Enfin pour terminer sur les Aides, j'ai commencé à recontacter les Maires des communes ou communauté de communes afin de vous soutenir dans vos actions. Avec la Ville de Lyon, où les choses ne sont pas simples, nous venons de convenir d'un rendez-vous qui aura lieu LUNDI 18 DECEMBRE à 16 H à l'hôtel de Ville de Lyon. D'autres dates de rendez-vous sont en cours je vous en ferai part dès que j'obtiendrai les confirmations.

#### LA FORMATION DE VOS EDUCATEURS

Je dois admettre que la réforme des FORMATIONS n'a pas été bien menée par la Fédération. Elle est compliquée, on ne sait pas toujours quel examen remplace l'ancienne version. Certains candidats ne s'y retrouvent pas et préfèrent renoncer, ce qui a pour conséquence une difficulté de Gestion de la Commission Technique pour organiser les sessions de formation.

Certes, on s'y attendait, mais le retard pris est difficilement rattrapable, je vous rends sensible sur ce sujet, car vous risquez de vous retrouver en défaut sur ce qu'on appelle le STATUT des EDUCATEURS. Si vous avez des soucis, ou des problèmes de compréhension, n'hésitez pas à venir vers nous, nous vous aiderons, mais par pitié ne prenez pas de retard.

#### RESPECT DES TENUES ET DECISION DU CONSEIL D'ETAT

On me parle ici ou là, que l'on peut jouer au FOOTBALL avec des tenues pour le moins étonnante. Par exemple, avec un voile sur la Tête pour les joueuses féminines, ou avec un survêtement couvrant les jambes pour les Garçons, ETC... Je m'étonne à chaque fois que l'on puisse encore discuter de l'équipement autorisé au FOOTBALL. Tout d'abord, le Conseil d'Etat a confirmé que c'est la loi de la République qui définit les règles qui ont cours dans notre Pays, et que toutes les Fédérations doivent s'y soumettre. En l'occurrence pour notre FOOTBALL, seuls sont admis, les tenues SHORTS, CHAUSSETTES, MAILLOTS, CHAUSSURES DE FOOT, et rien d'autres. Les signes religieux ou autres signes sont à bannir.

Nous respecterons à la lettre les décisions de notre République, et ce dans toutes les circonstances. Nous n'avons pas spécialement de plaisir à exclure les équipes qui ne se conforment pas à nos décisions, mais nous le ferons si nécessaire.

Je remercie chaleureusement les Arbitres qui font tout pour que cette disposition soit respectée, ce qui est un exercice DELICAT.

#### DEVIANCES SEXUELLES, DISCRIMINATIONS ET AUTRES VIOLENCES

La FFF a lancé depuis quelques jours, un vaste programme sur ces thèmes. Une commission ENGAGEMENT en matière de responsabilité SOCIETALE vient être créée pour examiner les différents cas et ainsi impulser la protection de tous nos joueurs et joueuses.

Une plateforme a été mise en service que l'on peut contacter en écrivant à [jalerte.fff.fr](mailto:jalerte.fff.fr). Ce service permet à chacun, chacune, qu'il soit témoin ou victime de s'adresser en toute confidentialité à notre instance. Les sujets graves seront traités en priorité avec une garantie de retour en 72 H maximum.

Nous ne pouvons pas ignorer qu'il existe des déviances de tout ordre dans notre District. Je vous demande d'être très prudent, de ne pas être naïf car cela peut venir très vite et sans que vous en rendiez compte.

Je reviendrai sous peu sur ces problèmes, car ils seront inscrits dans mon programme 2024/2028 et là également nous envisageons de vous apporter l'aide nécessaire.

Enfin pour terminer sur le chapitre VIOLENCES, nous constatons une nette recrudescence du RACISME. Pourtant je pensais que dans notre district avec la diversité que nous représentons, on avait un peu perdu ces actes inadmissibles. Mais NON, c'est revenu encore plus fort, et cela part un peu dans tous les sens. Notre Comité Directeur, ne laissera pas dérapier notre DISTRICT sur le RACISME. Mesdames, Messieurs les représentants qui sont dans cette salle, je vous demande d'intervenir IMMEDIATEMENT, de sensibiliser tous les acteurs de votre club, et de surveiller attentivement votre public, car vous en êtes RESPONSABLES.

Ensuite UNE fois que l'on a dit cela, je m'étonne également de voir surgir le club des petits MENTEURS. En effet, j'ai personnellement 2 dossiers sur mon bureau, où nous avons une plainte de propos racistes... mais qui après enquête très approfondie n'existe pas. Sur un des matchs nous avons même le témoignage d'un de nos délégués SURPRISE qui confirme qu'il n'y a eu AUCUNE MENACE OU INSULTE DE CE TYPE ! Bien sûr ces cas de mensonges sont rares, heureusement d'ailleurs, mais ils existent !

### INCIVILITES

Décidément, je ne parviens pas à lire un discours sans parler de la violence dans nos stades.

J'ai personnellement mené une réflexion sur ce sujet, et j'avoue ne pas encore avoir trouvé une solution efficace pour éradiquer les actes violents, notamment les envahissements de terrain.

Certains clubs ont été sanctionnés la saison dernière, nous les avons exclus du championnat après la décision sur des nouvelles sanctions décidées par notre Comité Directeur. Quelques clubs ont fait appel en Ligue. Ils ont pour certains, obtenus gain de cause, ce qui est totalement inadmissible. En effet, la commission d'appel de Ligue devait se conformer à la décision de notre Comité, et ne pas interpréter les décisions de notre Commission de discipline. Je m'en suis ému auprès du Président de la Ligue. Car, si nous voulons stopper la violence, il faut que toutes les instances soient solidaires.

Ce qui m'inquiète le plus, ce sont les envahissements de terrain. Lorsque je vois dans un rapport, qu'une maman est rentrée sur le terrain lors d'un plateau de Foot d'animation pour frapper un enfant de 11 ans, les bras m'en tombent !!!

Que faut-il en penser ? Jusqu'où ira la prochaine VIOLENCE ?

Au vu du nombre de matchs que nous organisons, nous avons sommes toutes, une statistique INCIVILITE qui est correcte, mais ce n'est pas une raison de laisser faire et de voir croître les actes justiciables.

### QUELQUES BONNES NOUVELLES

Pour finir sur quelques bonnes nouvelles. Et oui, il y en a !

En effet, le nombre de licenciés à ce jour est de 59400 et il dépasse les 59223 de l'an dernier et que nous n'aurons pas de difficultés à atteindre les 60000 licenciés qui est notre objectif. Je pense que nous serons probablement autour de 63000 en fin de saison.

Le nombre d'équipes a bondi, ce qui a ravi notre commission compétition, car cela faisait plusieurs saisons que la tendance était plutôt à la baisse.

Le Foot Loisir, les nouvelles pratiques (FOOT en marchant, FOOT NET etc...) sont en route pour un développement important dans les saisons à venir.

Le FUTSAL continue sa progression ainsi que les Féminines, même si pour ces dernières, nous pouvons espérer nettement mieux.

Je crois qu'une solution à étudier pour le développement des équipes Filles est l'accroissement du nombre de Groupement de clubs et/ou le développement des ententes entre clubs. En effet, je m'aperçois que des clubs ont dans leur effectif quelques filles mais pas suffisamment pour s'inscrire en championnat.

Cette formidable PROGRESSION de nos licenciés, c'est grâce à VOUS, grâce à votre accueil dans les clubs, à la qualité des Formations de nos EDUCATEURS, au nombre croissant de DIRIGEANTS alors que l'on me dit qu'on n'en trouve plus !

Ce travail vient de vos clubs, soyez-en chaleureusement remercié !

Merci beaucoup pour votre écoute et je vous souhaite le meilleur pour la suite de cette saison. »

Le Président Arsène MEYER informe l'Assemblée que le quorum est atteint :

- Total des Clubs convoqués : 185 Clubs
- Total des Clubs présents : 150 Clubs

### **Approbation du PV de la dernière Assemblée Générale du 17/06/23 au Groupama Stadium**

*Vote de l'AG pour l'approbation : approuvé à l'unanimité*

### **Adoption du rapport moral 2022/2023 PV Spécial AG**

« L'année 2022 s'est vu sortir du COVID en espérant que nous n'y retournions jamais.

Un retour en arrière permet de parcourir les rapports d'activités de nos commissions et de dresser un bilan ; on peut se satisfaire de l'activité dense que propose notre district ce qui témoigne l'énergie qui est mise à disposition de notre football, de nos clubs.

Ainsi, nous avons achevé cette saison avec 59223 licenciés ce qui nous a hissé sur la plus haute marche du podium national une première pour notre district. Cela a été possible grâce au travail des Clubs, un grand merci à vous. Cette progression nous permet d'être très optimiste pour la saison 2023/2024, mais rien n'est encore gagné, nous allons continuer de vous accompagner pour garder ce cap.

Le Comité directeur avait décidé de lancer une opération « CAP OU PAS CAP », opération qui a débuté le 1<sup>er</sup> juillet 22 pour se terminer le 31 octobre. L'objectif étant de récompenser les Clubs qui ont lancé de nouvelles équipes Seniors, Futsal, Féminines, et continuer à développer les licences Volontaires. Les clubs lauréats se sont vu remettre des bons d'achat allant de 150 € à 400 € chez notre partenaire NIKE EKINSPOORT.

Dans le but de nous rapprocher du zéro papier, nous avons opté d'informatiser les feuilles de matchs pour la catégorie Foot Loisirs. Depuis la saison 2022/2023 la feuille de match est informatisée. Une formation a été dispensée au district pour les nouveaux utilisateurs.

Le Club des 1000, géré de main de maître par Denis Dupont et la commission sponsoring et mécénat, compte en cette fin de saison 2022/2023 70 partenaires et mécènes. Leur soutien avait permis de contribuer au redémarrage du football amateur après la pandémie et les fonds récoltés ont aidé cette saison écoulée au développement du football adapté.

Grâce entre autres à ce soutien mais également au travail de la Commission Le Foot Ensemble du District, en collaboration avec la Commission Technique et des jeunes et le CDSA du Rhône (Comité Départemental Sport Adapté), le FOOT ADAPTÉ commence à briller dans notre Département. Des Tournois sont organisés tout au long de l'année.

Enfin, pour terminer, l'ombre noire à cette activité est la recrudescence des incivilités, des

intimidations, des violences qu'elles soient verbales ou physiques.

Il est inadmissible de voir encore des comportements RACISTES, AGRESSIFS, DISCRIMINATOIRES ET PROVOCATEURS.

Il est insupportable d'assister à des envahissements de pseudo spectateurs qui viennent frapper des joueurs, éducateurs pendant les rencontres ou des joueurs qui violentent des arbitres.

Il est intolérable de constater que des parents franchissent la barrière pour rentrer sur le terrain, lors de rencontres de football d'animation.

D'ailleurs, en mars dernier notre Comité Directeur avait décidé de prendre des mesures drastiques, avec notamment la mise hors compétition de toute équipe qui sera prise en flagrant délit de bagarre provenant tant du terrain, que de l'entourage, de doubler les sanctions disciplinaires dues à des comportements agressifs, de retirer 3 points pour tout rapport d'officiel constatant des propos racistes, de mettre hors compétition l'équipe qui menace ou agresse un officiel.

Même si l'on a pu constater une baisse de ces comportements, il n'en reste pas moins qu'à notre goût c'est encore trop élevé.

Alors Mesdames, Messieurs, nous sommes tous concernés, aussi il est indispensable de vous rappeler qu'une prise de conscience collective doit être prise rapidement pour irradier ce phénomène qui gangrène notre football et le met en danger ? A terme combien de temps trouverons-nous encore des personnes bénévoles motivées et passionnées pour donner de leur temps, ou encore trouver et former des arbitres qui sont victimes de violences, d'injures ? A vous de voir...

Je vous remercie. »

*Vote de l'AG pour l'adoption : approuvé à l'unanimité*

### **Présentation des comptes 2022/2023 - Messieurs Patrick PINTI et Franck BALANDRAS (Trésoriers du District)**

Mesdames les Présidentes et Messieurs les Présidents, bonjour à tous.

Je vous remercie de votre présence à notre AG d'Hiver et avant de vous présenter les comptes de résultats je tenais également à remercier, Anne-Lise, Gabriel, Arsène et Franck pour ce travail collectif qui nous permet de pouvoir vous présenter notre trésorerie.

Saison 2022/2023, année de record du nombre de licenciés dans notre district, nous sommes, à ce jour, sur la base d'un possible nouveau record.

Comme indiqué et présenté par Notre Président Arsène MEYER dans son introduction, une étude des coûts de chaque District, réalisé par un Président de District de la LAURA, étude qui révèle que notre District est le moins cher de tous les autres districts de notre ligue, c'est donc avec une certaine fierté de pouvoir vous présenter des comptes de qualité à des coûts encadrés. (Je plaisante).

Nous avons prévu un prévisionnel, basé sur 57000 licenciés en légère augmentation par rapport à l'année N-1 donc un peu en retrait de la réalité de 59000 licenciés.

Nous vous précisons qu'aucune modification notable de présentation comptable n'a été pratiquée. Notre Expert-Comptable pourra vous le confirmer lors de la présentation du Bilan.

## LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT DU DISTRICT

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation	Rappel prévis. 2022-2023
	2022-2023	%	2021-2022	%	N/N-1	
<b>PRESTATIONS</b>	871 344	53,5%	702 711	48,3%	24,00%	819 040
<b>GROUPEMENTS</b>	48 937	3,0%	45 814	3,1%	6,80%	46 500
<b>SUBVENTIONS</b>	595 817	36,6%	584 103	40,1%	2,01%	526 500
<b>ENGAGEMENTS</b>	64 009	3,9%	54 130	3,7%	18,25%	58 600
<b>PRODUITS DIVERS</b>	38 305	2,4%	31 976	2,2%	19,80%	5 000
<b>REPRISE PROVISIONS ET TRANSFERTS</b>	9 768	0,6%	36 566	2,5%	-73,29%	1 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 628 180</b>	<b>100%</b>	<b>1 455 300</b>	<b>100%</b>	<b>11,88%</b>	<b>1 456 640</b>

Logique progression des ressources de fonctionnement limité par la baisse des reprises de provisions et transferts.

Les prestations représentant 53.5% et les subventions 36.6% du total des ressources.

## LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU DISTRICT

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation	Rappel prévis. 2022-2023
	2022-2023	%	2021-2022	%	N/N-1	
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	750 205	45,8%	696 767	48,7%	7,67%	655 140
<b>CONSOMMATIONS</b>	30 675	1,9%	24 709	1,7%	24,15%	22 000
<b>GROUPEMENTS</b>	10 505	0,6%	8 329	0,6%	26,13%	12 000
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	175 363	10,7%	151 628	10,6%	15,65%	149 500
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	541 240	33,1%	449 106	31,4%	20,51%	530 090
<b>IMPOTS ET TAXES</b>	16 308	1,0%	16 226	1,1%	0,51%	17 000
<b>CHARGES DIVERSES</b>	-50	0,0%	0	0,0%	NS	0
<b>DOT. AMORTISSEMENTS / PROVISIONS</b>	113 267	6,9%	84 878	5,9%	33,45%	70 910
<b>TOTAL</b>	<b>1 637 513</b>	<b>100%</b>	<b>1 431 643</b>	<b>100%</b>	<b>14,38%</b>	<b>1 456 640</b>

Progression des charges du personnel et autres services extérieurs qui représentent respectivement 45.8% et 33.1% des charges de fonctionnement

L'ensemble des produits et charges seront détaillés dans les prochains tableaux.

## LES PRESTATIONS

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation	Rappel prévis. 2022-2023
	2022-2023	%	2021-2022	%	N/N-1	
<b>DEPLACEMENTS BENEVOLES (impôts)</b>	135 333	14,9%	48 853	6,6%	177,02%	80 000
<b>COTISATIONS CLUBS</b>	28 090	3,1%	26 500	3,6%	6,00%	27 400
<b>FRAIS DE GESTION CLUBS</b>	17 165	1,9%	20 515	2,8%	-16,33%	21 000
<b>AMENDES DISCIPLINAIRES</b>	261 836	28,8%	230 781	31,4%	13,46%	260 000
<b>AUTRES AMENDES</b>	108 416	11,9%	90 657	12,3%	19,59%	78 900
<b>FRAIS DE PROCEDURE ET D'APPEL</b>	9 520	1,0%	4 620	0,6%	106,06%	5 000
<b>RECLAMATIONS</b>	11 790	1,3%	11 835	1,6%	-0,38%	20 000
<b>ANNUAIRE DU DISTRICT</b>	14 833	1,6%	12 517	1,7%	18,50%	16 000
<b>PARTENARIAT ET MECENAT</b>	76 520	8,4%	44 180	6,0%	73,20%	81 500
<b>SPONSORS COUPE LYON ET RHONE</b>	30 000	3,5%	25 500	3,5%	17,65%	



<b>FAR-FONDS D'AIDE A LA REPRISE</b>			-1		-100,00%	
<b>VENTE BALLON DLR</b>	796	0,2%	1 500		-46,93%	
<b>FORMATIONS ET STAGES</b>	133 619	14,7%	145 908	19,9%	-8,42%	183 740
<b>ARBITRES</b>	38 347	4,2%	36 724	5,0%	4,42%	40 000
<b>TABLETTES FMI</b>	1 770	0,2%	0	0,0%	NC	5 000
<b>COM. COUPE DE LYON ET DU RHONE</b>	3 986	0,4%	2 622	0,5%	-10,00%	500
<b>MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL</b>	38 305	4,2%	31 976	4,4%	19,79%	
<b>TOTAL</b>	<b>910 326</b>	<b>100%</b>	<b>734 687</b>	<b>100%</b>	<b>23,91%</b>	<b>819 040</b>

Très forte progression du poste Déplacement Bénévoles (abandon de frais) à la suite de la modification de la grille de calcul, en effet l'Administration fiscal a permis aux associations d'utiliser la grille des salariés pour le calcul des abandons de frais sur présentation de justificatif.

C'est une écriture neutre sur le plan comptable que vous retrouverez dans les ressources dans le poste autres services extérieurs.

Progression des diverses amendes, disciplinaires qui représentent 28.8% des prestations, autre amendes 11.9%.

Nous cherchons à développer le partenariat et le mécénat qui progressent de 20,51% et représente 8.4% des prestations.

Vous noterez l'importance des différents stages et formations tenus par nos salariés de la Technique et de l'Arbitrage accompagnés de nos bénévoles.

#### LES GROUPEMENTS

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2022-2023
	2022-2023	%	2021-2022	%		
<b>BEAUJOLAIS</b>	9 335	19,1%	8 224	18,0%	NC	8 300
<b>BREVENNE</b>	8 630	17,6%	8 411	18,4%	NC	8 700
<b>SAÔNE METROPLE</b>	9 887	20,2%	8 733	19,1%	NC	9 200
<b>LYON METROPOLE</b>	10 060	20,6%	8 756	19,1%	NC	9 900
<b>VALLEE DU RHÔNE</b>	11 025	22,5%	11 690	25,5%	NC	10 400
<b>TOTAL</b>	<b>48 937</b>	<b>100%</b>	<b>45 814</b>	<b>100%</b>	<b>NC</b>	<b>46 500</b>

Nos groupements sont en progression et au-dessus de nos prévisions ceci dénote une bonne gestion de chacun de nos cinq groupements

#### LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2022- 2023
	2022- 2023	%	2021- 2022	%		
<b>RETROCESSION LICENCES</b>	144 700	24,3%	129 107	22,1%	12,08%	130 000
<b>SUBVENTION EXCEPTIONNELLE LAURAFoot</b>	4 986	0,8%	6 730	1,2%	NC	0
<b>SUBVENTIONS FFF / BONS FORMATION</b>	41 900	6,8%	34 734	5,9%	20,63%	20 000
<b>SUBV.FFF/CONTRAT OBJECTIF</b>	124 995	21,0%	122 495	21,0%	2,04%	125 000
<b>SUBV. FONCTIONNEMENT GENERAL</b>	175 898	30,0%	175 898	30,1%	0,00%	172 000
<b>SUBV.AGENCE NATIONALE DU SPORT</b>	35 000	5,9%	33 500	5,7%	4,48%	33 500
<b>DEPART. RHONE + METROPOLE LYON</b>	64 000	10,7%	48 000	8,2%	33,33%	46 000
<b>SUBV. METROPOLE SPORT ET SANTE</b>	0	0,0%	33 639	5,8%	NC	0
<b>TOTAL</b>	<b>595 817</b>	<b>100%</b>	<b>584 103</b>	<b>100%</b>	<b>2,01%</b>	<b>526 500</b>

Plus de licenciés plus de rétrocession provenant de ligue mais également les diverses subventions provenant de la fédération contrat d'objectif et bons / formations.

Maintien des autres subventions et globalement une baisse de la subvention département et métropole

Soit une progression de 2.01% par rapport à l'exercice précédent

## LES ENGAGEMENTS

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2022-2023
	2022-2023	%	2021-2022	%		
<b>CLUBS LIBRES</b>	36 346	56,8%	33 213	61,4%	9,43%	35 400
<b>FEMININES</b>	4 275	6,7%	5 076	9,4%	-15,78%	4 200
<b>FOOT ENTREPRISE</b>	550	0,9%	440	0,8%	25,00%	800
<b>FOOT LOISIRS</b>	7 857	12,3%	7 581	14,0%	3,64%	8 000
<b>FUTSAL</b>	8 165	12,8%	7 549	13,9%	NC	8 200
<b>TOURNOIS</b>	1 960	3,1%	273	0,5%	NC	2 000
<b>PRODUITS DIVERS DE GESTION</b>	4 856	8,0%			NC	
<b>TOTAL</b>	<b>64 009</b>	<b>100%</b>	<b>54 132</b>	<b>100%</b>	<b>18,25%</b>	<b>58 600</b>

Progression du nombre de licenciés, fusion des clubs, le montant global des engagements progresse de 18.25%

Les clubs libres représentant 56.8% du total

Création du poste produits divers de Gestion courantes pour les différentes écritures de régularisation

## LES REPRISES DE PROVISIONS ET LES TRANSFERTS DE CHARGES

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2022-2023
	2022-2023	%	2021-2022	%		
<b>REPRISES DE PROVISIONS</b>	2 156	22,1%	29 957	81,3%	NC	0
<b>TRANSFERTS DE CHARGES</b>	7 611	77,9%	6 909	18,7%	NC	5 000
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	0	0,0%	0	0,0%	NC	1 000
<b>TOTAL</b>	<b>9 767</b>	<b>100%</b>	<b>36 866</b>	<b>100%</b>	<b>-73,51%</b>	<b>6 000</b>

Les reprises de provisions concernent des dépenses ou charges décidées au cours des exercices précédents et qui se sont débouclés au cours du derniers exercice (en forte baisse)

Les transferts de charges concernent principalement la participation des salariés au coût des titres restaurants et les remboursements de Sécurité Sociale

## LE DETAIL DES CHARGES

### LES FRAIS DE PERSONNEL

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2022-2023
	2022-2023	%	2021-2022	%		
<b>REMUNERATIONS BRUTES</b>	506 071	67,5%	464 993	66,7%	8,83%	420 000
<b>CHARGES SOCIALES &amp; FISCALES</b>	238 203	31,8%	226 699	32,5%	5,07%	224 640
<b>FORMATION DU PERSONNEL</b>	5 930	1,0%	5 075	1,0%	16,85%	10 500
<b>TOTAL</b>	<b>750 204</b>	<b>100%</b>	<b>696 767</b>	<b>100%</b>	<b>7,67%</b>	<b>655 140</b>

Composés des rémunérations brutes pour 56.8% du total et des charges sociales pour 31.8%

Pour rappel, la progression des rémunérations brutes entraîne automatiquement la progression des charges sociales et fiscales celles-ci étant calculées en pourcentage.

Maintien des frais de formation

Augmentation de 7.67% des frais de personnel

## LES CONSOMMATIONS

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2022-2023
	2022-2023	%	2021-2022	%		
<b>FOURNITURES NON STOCKEES (EDF, EAU)</b>	16 733	54,5%	13 053	52,8%	28,19%	14 000
<b>FOURNITURES STOCKEES</b>	13 942	45,5%	11 656	47,2%	19,61%	8 000
<b>TABLETTES FMI</b>	0	0,0%	0	0,0%	NC	0
<b>TOTAL</b>	<b>30 675</b>	<b>100%</b>	<b>24 709</b>	<b>100%</b>	<b>24,15%</b>	<b>22 000</b>

Les dépenses de fournitures non stockées concernent principalement les frais d'EDF.

Diverses actions ont été mises en place dans les locaux du district afin de sensibiliser l'ensemble du personnel et des bénévoles sur les économies d'énergies et des bons gestes à réaliser pour limiter les coûts de consommation électriques.

Les fournitures stockées sont principalement les fournitures de bureau

## LES GROUPEMENTS

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2022-2023
	2022-2023	%	2021-2022	%		
<b>BEAUJOLAIS</b>	1 781	17,0%	1 777	21,3%	0,23%	2 000
<b>BREVENNE</b>	3 322	31,6%	1 426	17,1%	132,96%	2 000
<b>SAÔNE METROPOLE</b>	1 704	16,2%	1 835	22,0%	-7,14%	2 000
<b>LYON METROPOLE</b>	1 641	15,6%	1 620	19,5%	1,30%	2 000
<b>VALLEE DU RHÔNE</b>	1 240	11,8%	1 005	12,1%	23,38%	2 000
<b>AUTRES DEPENSES GROUPEMENTS</b>	817	7,8%	666	8,0%	NC	2 000
<b>TOTAL</b>	<b>10 505</b>	<b>100%</b>	<b>8 329</b>	<b>100%</b>	<b>26,13%</b>	<b>12 000</b>

Bonne gestion des charges de nos groupements en dessous de notre prévisionnel en progression de 26.13% par rapport à l'exercice précédent

## LES SERVICES EXTERIEURS

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2022-2023
	2022-2023	%	2021-2022	%		
<b>LOCATIONS DIVERSES</b>	17 367	9,9%	25 443	16,8%	-31,74%	22 000
<b>ENTRETIEN ET REPARATIONS</b>	27 497	15,7%	11 856	7,8%	131,92%	12 000
<b>MENAGE SIEGE</b>	12 000	6,8%	11 200	7,4%	7,14%	13 000
<b>RAMASSAGE NICOLIN</b>	7 821	5,0%	6 851	5,0%	14,16%	5 500
<b>MAINT. INFORMATIQUE / BUREAUTIQUE</b>	5 526	3,2%	2 740	1,8%	101,68%	4 000
<b>PRIMES D'ASSURANCES</b>	13 769	7,9%	13 135	8,7%	4,83%	12 000
<b>HONORAIRES ADMINISTRATIFS</b>	12 139	6,9%	11 489	7,6%	5,66%	12 000
<b>HONORAIRES COMMERCIAUX</b>	40 640	20,0%	31 717	20,0%	28,13%	30 000
<b>HONORAIRES CONSEILS JURIDIQUES</b>	15 900	8,0%	12 000	8,0%	32,50%	12 000
<b>AFFRANCHISSEMENTS</b>	6 472	3,7%	9 953	6,6%	-34,97%	10 000
<b>TELEPHONE</b>	11 532	6,6%	11 144	7,3%	3,48%	12 000

<b>ALARME</b>	2 481	1,4%	1 881	1,2%	31,90%	3 000
<b>SERVICES BANCAIRES</b>	2 219	1,3%	2 218	1,5%	0,05%	2 000
<b>TOTAL</b>	<b>175 363</b>	<b>96%</b>	<b>151 627</b>	<b>100,0%</b>	<b>15,65%</b>	<b>149 500</b>

Les frais liés aux services extérieurs sont en progression de 15.65% lié à la rénovation du district, entretien et réparations qui représente 15.7% du total.

L'ensemble des postes sont en progression

La progression des honoraires commerciaux de 28% sont justifiés par l'arrivée de nouveaux sponsors.

Baisse de l'affranchissement (dénonciation du contrat) moins de courrier plus de mails

#### LES AUTRES SERVICES EXTERIEURS

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2022-2023
	2022-2023	%	2021-2022	%		
<b>DEPENSES DIVERSES</b>	8 192	1,5%	6 653	1,5%	23,13%	6 000
<b>CLUB DES 1000</b>	6 841	0,5%	2 655	0,5%		3 000
<b>SUBVENTIONS AUX AMICALES</b>	600	0,1%	1 800	0,4%	-66,67%	2 400
<b>COMMUNICATION PUBLICITE</b>	8 009	2,1%	8 117	2,1%		2 000
<b>RECOMPENSES FANIONS</b>	4 803	1,6%				
<b>BA OPERATIONS PONCTUELLES</b>	240	0,2%	6 283	1,6%		10 000
<b>RECOMPENSES ET FAIR-PLAY</b>	0	0,0%	14 345	3,2%	-100,00%	0
<b>DISPOSITIF ETOILES</b>	2 500	0,5%	6 847	1,5%	NC	0
<b>ANNUAIRE DU DISTRICT</b>	11 712	2,2%	16 202	3,6%	-27,71%	17 000
<b>DONS</b>	0	0,0%	400	0,1%		2 000
<b>DEPLACEMENTS BENEVOLES (impôts)</b>	135 333	25,0%	48 853	10,8%	177,02%	80 000
<b>INDEMNITES PRIMES D'ELOIGNEMENT</b>	5 130	0,9%	5 550	1,2%	-7,57%	6 000
<b>FAR-FONDS D'AIDE AUX CLUBS</b>	3 985	0,0%	0	0,0%		0
<b>REMB FRAIS CONVOC. / DELEGATIONS</b>	0	0,0%	88	0,0%	NC	500
<b>FRAIS DE MISSIONS</b>	8 802	1,6%	13 210	2,9%	-33,37%	8 500
<b>FRAIS DE RECEPTIONS</b>	51 619	9,5%	26 019	5,7%	98,39%	18 000
<b>DEPLACEMENTS DU PERSONNEL</b>	19 157	3,5%	11 622	2,6%	64,83%	14 000
<b>AG DE LIGUE</b>	465	0,1%	0	0,0%	#DIV/0!	500
<b>ANPDF / LFA / AE2F</b>	3 965	0,7%	1 446	0,3%	174,20%	2 000
<b>FRAIS DELEGATIONS</b>	3 405	0,6%	10 495	2,3%	-67,56%	8 000
<b>FRAIS OBSERVATEURS ARBITRES</b>	319	0,1%	4 991	1,1%	NC	500
<b>COUPE DLR SENIORS</b>	46 414	9,2%	40 855	9,2%		42 000
<b>COMMISSIONS DIVERSES</b>	31 299	5,8%	27 417	6,0%	14,16%	30 500
<b>COMMISSION DES ARBITRES</b>	47 776	8,8%	42 640	9,4%	12,05%	52 450
<b>COMMISSION TECHNIQUE</b>	15 778	2,9%	21 613	4,8%	-27,00%	30 500
<b>FORMATIONS ET STAGE</b>	85 900	23,0%	107 060	23,0%		143 740
<b>JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS</b>	9 223	1,7%	0	0,0%	NC	8 000
<b>SECTIONS SPORTIVES</b>	24 315	4,5%	19 782	4,4%	22,91%	29 500
<b>LABELISATION / PAC / PEF</b>	435	0,1%	1 657	0,4%	-73,75%	6 000
<b>ACTIONS USEP</b>	1 500	0,3%	1 834	0,4%	NC	1 500
<b>NOUVELLE PRATIQUE SPORTIVES</b>	140	0,4%	1 754	0,4%		3 000
<b>COMMISSION MEDICALE</b>	3 382	0,6%	3 910	0,9%	NC	2 500
<b>TOTAL</b>	<b>541 239</b>	<b>108%</b>	<b>454 098</b>	<b>100%</b>	<b>19,19%</b>	<b>530 090</b>

Progression des autres services extérieurs à 19.19%

Vous retrouvez l'écriture déplacement bénévoles que nous avons évoqués lors des prestations.  
 Progression des frais de réception, AG au Groupama Stadium et finales et diverses réception des nouveaux présidents de clubs et club des 1000  
 Le poste déplacement du personnel est en progression  
 Les coûts des formations et stages sont à la baisse.

## LES IMPOTS ET TAXES

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2022-2023
	2022-2023	%	2021-2022	%		
<b>TAXE FONCIERE</b>	16 307	100,0%	16 226	100,0%	0,50%	17 000
<b>TOTAL</b>	<b>16 307</b>	<b>100%</b>	<b>16 226</b>	<b>100%</b>	<b>0,50%</b>	<b>17 000</b>

Légère augmentation de la taxe foncière à 0.50%, nous surveillons toujours

## LES DOTATIONS AUX COMPTES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2022-2023
	2022-2023	%	2021-2022	%		
<b>DOTATIONS AUX AMORT IMMO INCOR</b>	4 459	3,9%	3 193	3,8%	39,65%	3 000
<b>DOTATIONS AUX AMORT IMMO CORPO</b>	80 649	87,0%	74 194	87,0%		69 910
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	28 159	24,9%	7 491	8,8%	275,90%	0
<b>TOTAL</b>	<b>113 267</b>	<b>116%</b>	<b>84 878</b>	<b>100%</b>	<b>33,45%</b>	<b>72 910</b>

Nous avons détaillé les dotations aux amortissements en deux postes :

Dotations aux amortissements immobilisation incorporelle (frais d'établissement)

Dotations aux amortissements immobilisation corporelle sur (aménagement, transports,...)

La dotation est composée de la provision pour l'aide de 1€ par licence et de l'engagement retraite

## LE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT, LE RESULTAT COURANT ET LE RESULTAT NET COMPTABLE

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2022-2023
	2022-2023	%	2021-2022	%		
<b>RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT</b>	1 628 180		1 455 301		11,88%	1 456 640
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	-1 637 513		-1 431 643		14,38%	1 456 640
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>-9 333</b>	<b>-0,6%</b>	<b>23 658</b>	<b>1,6%</b>	<b>-139,45%</b>	<b>0</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	6 675		683		877,31%	0
<b>Résultat courant</b>	<b>-2 658</b>	<b>-0,2%</b>	<b>24 341</b>	<b>1,7%</b>	<b>-110,92%</b>	<b>0</b>
<b>REPRISE SUBV. INVESTISSEMENTS</b>	5 217		7 451		-29,98%	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	32 463		0		NC	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	-15 226		-25 793		-40,97%	
<b>RESULTAT NET COMPTABLE</b>	<b>19 796</b>	<b>1,2%</b>	<b>5 999</b>	<b>0,4%</b>	<b>229,99%</b>	<b>0</b>

Le résultat de fonctionnement présente un solde négatif de 9333€

Les Produits financier en forte progression à 6675€

La reprise des subventions d'investissement concerne l'amortissement des subventions obtenues lors de la construction de notre siège social et l'acquisition d'un minibus qui est complètement amortie sur l'exercice.

Les produits exceptionnels réalisé sur des régularisations des exercices antérieurs 32463€

Les charges exceptionnelles pour -15226 € créances irrécouvrables et régularisation des exercices antérieur.

Nous avons le plaisir de vous présenter un résultat net comptable de 19 796€

## **EN CONCLUSION**

Comme chaque année, nous cherchons à vous présenter les comptes de résultats le plus clairement et sobrement possible.

Notre objectif de maîtriser les coûts est notre ligne directrice mais parfois difficile à maintenir, c'est pour cela que nous mettons en place des signaux d'alertes de suivi des comptes et ce pour réagir le plus rapidement possible afin d'éviter toute dérive financière.

Hélas l'augmentation des matières premières, des coûts des services extérieurs sont des impondérables que nous subissons tous.

Nous avons également mis en place un chantier important de rénovation de nos locaux (peintures et moquettes), d'achat de mobilier, bureaux, chaises, tables, la création de placards de rangements, et comme par le passé nous avons proposé l'ensemble du mobilier en bon état à tous nos clubs du district. Merci pour votre écoute, bonne saison et bonne Assemblée Générale. »

## **Présentation du rapport financier par Olivier RUDLOFF, Expert-Comptable**

**Total du bilan : 1 842 069 € Résultat : Excédent de 19 795 €**

## **ACTIVITÉ EXERCÉE ET MOYENS**

Le District assure la gestion du football sur le Territoire. Il a plus particulièrement pour objet :

- d'organiser, de développer et de contrôler l'enseignement et la pratique du football, sous toutes ses formes, dans le Territoire ;
- de délivrer les titres départementaux et procéder aux sélections départementales ;
- de mettre en œuvre le projet de formation fédéral ;
- d'entretenir toutes relations utiles avec la FFF, la Ligue, les autres Districts et Ligues régionales et les groupements qui sont ou seront affiliés à la FFF, les pouvoirs publics et le mouvement sportif ;
- de défendre les intérêts moraux et matériels du Football dans le Territoire ; Le District exerce son activité par tous moyens de nature à lui permettre de développer la pratique du Football et d'encourager les clubs qui y contribuent, notamment par l'organisation d'épreuves dont il fixe les modalités et les règlements.

Pour l'accomplissement de sa mission, l'association reçoit des subventions et dispose de revenus complémentaires (cotisations, amendes, formation...).

## **RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles de règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

### **FAITS MARQUANTS**

#### **L'aide 1 € par licence (Fonds d'Aide aux Clubs) : 59 223 € (Compte 158120)**

Le District du Rhône a acté lors d'un conseil d'administration, le versement d'une aide au club intitulée « 1 € par licence ». Cette aide est destinée à devenir pérenne. Elle a augmenté de 3 383 € en fonction de la hausse des licenciés.

### **REMARQUES SUR LES POSTES DU BILAN**

#### **ACTIF**

#### **NOTE SUR LES IMMOBILISATIONS**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

L'amortissement pour dépréciation a été déterminé selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes.

Logiciels : 1 an

Matériel et outillage : 5 ans

Matériel de bureau et informatique : 3 ans

Mobilier : 10 ans

Matériel de transport : 5 ans

Agencement : entre 5 et 10 ans

Constructions : 40 ans

	Valeur 01/07/2022	Acquisition 2022/2023	Cession/Rebut 2022/2023	Valeur 30/06/2024
Immo. Incorp.	20 124	13 337	0	33 461
Constructions	884 232	0	0	884 232
Materiels et equip.	167 378	2 556	0	169 934
Autres immo. Corpo.	394 093	82 547	0	476 640
Immo. Financières	1 000	0	0	1 000
<b>Total</b>	<b>1 466 827</b>	<b>98 440</b>	<b>0</b>	<b>1 565 267</b>

Des investissements en mobilier et matériels informatiques ont été réalisés sur l'exercice. Ces acquisitions permettent de maintenir en état l'ensemble des biens nécessaires au bon fonctionnement du District.

Un amortissement régulier est pratiqué sur l'ensemble des immobilisations. Pour cet exercice, il est de 84 610 €.

Le District de Lyon et du Rhône de football est propriétaire de ses murs qu'il a fait construire en 1995 et inaugurés en juin 1996. L'immeuble est amorti sur 40 ans soit 2.5% par an. Pour la construction de ce siège, le District a reçu une subvention du Conseil Général de 152 449.02 €. Une reprise de 3811.23 € est faite chaque année pour que cette subvention soit amortie au même rythme que l'immeuble.

La valeur du terrain n'est pas comprise dans l'immeuble : en effet, le terrain appartient à la Ville de Lyon. Il existe un bail emphytéotique avec la SCI DRF-OL, dont le district est associé à hauteur de 40%. Ce bail a été renouvelé en janvier 2020 pour une nouvelle période de 40 ans pour se terminer en 2060 avec un loyer fixé à l'euro symbolique.

La subvention pour investissement reçue sur l'exercice 2017-2018 pour l'acquisition d'un minibus s'élevait à 18 200 €. Elle est rapportée au résultat au même rythme que l'amortissement du minibus.

Elle a complètement été amortie sur l'exercice.

Au total, le poste « **subvention d'investissement** » s'élève à 53.242 € au 30/06/2023 en valeur nette (subvention totale : 170.650 € / quote-part de subvention rapportée au résultat : 117.408 €).

**Les créances** sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances diverses comprennent les Clubs et les produits à recevoir. Certaines créances ont été dépréciées suivant leurs anciennetés. Pour l'exercice 2022-2023, il a été comptabilisé une provision pour dépréciation sur les clubs de 3 579 €.

La gestion de la **trésorerie** : le contrat avec l'organisme bancaire qui gère le solde du compte au jour le jour « en bon père de famille » a permis de générer 6 675 € de produits financiers.

Le poste **provision pour risques et charges** présente un solde de 106 957 €. Il a été comptabilisé :

- Une provision de 19 734 € (+2 776 €) a été constituée pour faire face aux engagements de retraite vis-à-vis des salariés. Pour la déterminer, il a été tenu compte des hypothèses suivantes : application de la convention collective du sport, départ à la retraite à 65 ans, taux d'actualisation : 3.66 %, progression des salaires : +1 %, taux de charges sociales : 39 % pour les non-cadres et 42 % pour les cadres. Calcul effectué de manière rétrospective prorata temporis (IAS 19).  
Nous appliquons la comptabilisation des engagements de retraite conformément à la méthode préférentielle.
- Une provision de 6 000 € pour l'engagement des primes liées à l'éloignement.
- Une provision de 22 000 € pour l'opération mini-buts
- Une provision pour le Fonds d'Aide aux Clubs (FAC) 1 € par licence de 59 223 €

L'endettement ne comprend que des dettes à court terme qui, à ce jour, ont été réglées.

L'ensemble des créances et des dettes sont exigibles à moins d'un an.

**Évaluation du volontariat** (Direction+Bénévoles) : Le bénévolat n'a pu faire l'objet d'une estimation précise faute de références comparables suffisantes.

L'effectif moyen du personnel est égal à 14.

Le poste **fonds associatif avec droit de reprise** a été repris dans le poste « projet associatif » sans notion de date d'utilisation.

Chaque année, le résultat de l'exercice est affecté à ce compte.

#### **NOTE SUR LES PROVISIONS POUR RISQUES EXCEPTIONNELS EXISTANTES À LA CLÔTURE**

Dotations aux provisions (Compte #681500) : 28 159 €

- Provision pour l'aide 1 € par licence (FAC) : 3 383 €
- Provision pour l'opération mini-buts : 22 000 €
- Engagement retraite : 2 776 €

Reprise de provisions (Compte #781500) : 2 156 €

- Dépréciation des clubs : 2 156 €

#### **NOTE SUR LES CHARGES A PAYER, LES PRODUITS A RECEVOIR ET LES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE**

- Fournis.fact.non parvenue : 37 839 €
- Fourni.avoir non parvenue : 0 €
- Congés payés dus : 33 804 €



- Personnel-autres charges à payer : 22 208 €
- Org.soc.autr.ch. à payer : 25 539 €
- État autres ch. à payer : 12 445 €
- Produits constatés d'avance 0 €
- Credi.debit.div.char.à payer : 8 046 €
- Credi.debit.div.prod.à recevoir : 200 478 € (Subventions à recevoir)
- Charges constatées d'avance : 509 €

#### **REMARQUE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT**

Les produits de fonctionnement ont augmenté de 11.88 %.

Parallèlement, les charges de fonctionnement ont augmenté de 14.38 %.

Ainsi le résultat de fonctionnement présente un excédent de – 9 333 €.

Pour obtenir le résultat final de + 19 795 € (excédent), il suffit d'ajouter au résultat de fonctionnement les produits financiers et le résultat exceptionnel.

#### **Composition du résultat exceptionnel**

Les produits exceptionnels sont constitués des éléments suivants:

- Reprise en comptabilité de la subvention du conseil général : 3 811 €
- Reprise en comptabilité de la subvention du minibus : 1 405 € (pour solde)
- Produit réalisé sur des régularisations des exercices antérieurs : 32 463 €

Les charges exceptionnelles sont constituées des éléments suivants:

- Perte sur créance irrécouvrable : 3 813 €
- Charge réalisée sur des régularisations des exercices antérieurs : 11 412 €

#### **REMARQUE SUR LA FISCALITE DE L'ASSOCIATION**

Etant une entité sans but lucratif, elle n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

Les demandes de déduction fiscale faites par les bénévoles par le canal du District se sont élevées à 135 333 € sur l'exercice 2022/2023.

#### **ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Néant

#### **Compte rendu du Commissaire aux Comptes, Roger NOVEL**

Monsieur NOVEL fait lecture à l'assemblée de son rapport général qui certifie sans réserve les comptes du District.

#### **Approbation des comptes annuels 2022/2023**

*Vote pour l'approbation des comptes : approuvé à l'unanimité*

Arsène MEYER remercie les Trésoriers ainsi que les services du District qui ont tenu cette parfaite comptabilité.

#### **Affectation du résultat**

Il est proposé d'affecter le résultat en report à nouveau.

*Vote : approuvé à l'unanimité*

**Approbation de la liste des délégués titulaires et suppléants du District de Lyon et du Rhône de Football aux Assemblées Générales 2023/2024 de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football (valable jusqu'à ce qu'une autre AG du District de Lyon et du Rhône en désigne de nouveaux)**

Les Délégués titulaires seront désignés dans l'ordre ci-dessous en fonction de leur disponibilité et du nombre de Délégués fixés pour le District de Lyon et du Rhône.

Bernard COURRIER – Bernard BOISSET – Laurent CHABAUD – Christian SCHEIWE – Serge GOURDAIN – Martine GRANOTTIER – Patrick PINTI – Franck BALANDRAS – Roger ANDRE – Christian BERGER VACHON – Christian BOURLIOUX – Roland BROUAT – Lydie DI RIENZO – Annick DI STEFANO – Eric GRAU – Joseph INZIRILLO – Charlaïne LABROUSSE – Christophe MORCILLO – Christian NOVENT – Alain RODRIGUEZ – Lakhdar TOUATI – Marc BAYET – Jean François BLANCHARD – Simone BOISSET – Evelyne MONTEIL – Patrick NOYERIE – Charles CHERBLANC – Lionel TOUZET – Guy CASELLES – Alain BARBIER – Hocine KEROUANI – André TOLAZZI – Robert DI RIENZO – Farid BEN FARAH – Patrick PRESTINI – Thierry BOLZE – Cécile GARCIA – Gérard MEI – Lucien SINA – Laurent COSTANZA – Antoine MONTERO

*Vote de l'AG pour l'approbation : approuvé à l'unanimité*

**Approbation de la liste des Clubs par Groupement pour les prochaines AG de Groupement**

Groupement Beaujolais

N°	Club	Licences	Voix
500319	F.C. TARARE	230	12
504256	F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS	696	20
504446	ET.S. LIERGUOISE	492	20
504648	FOY.S. DE TERNAND	65	4
504674	A.S. DE LIMAS	208	11
504801	F.C. BULLY	119	6
516106	AM.S. ST FORGEUX	168	9
517784	ST. AMPLEPUSIEN	386	20
521545	A.S.AM. CLOCHERLE VAUX BEAUJOL	42	3
523647	EL.S. DE GLEIZE	247	13
526343	VALSONNE ASVS	73	4
526565	DOMTAC FC	656	20
527623	AM.S. LA GROSNE OUROUX	64	4
528570	A.S. LES SAUVAGES	36	2
528944	A.S. SORNINS REUNIS ST IGNY VERS	140	7
536929	R.C. BELIGNY VILLEFRANCHE	242	13
541604	O. DE BELLEROCHE	208	11
541895	F.C. PONTCHARRA ST LOUP	534	20
548245	O.S. BEAUJOLAIS	282	15
548271	CHAMBOST ALLIERES ST JUST AVRAY	93	5
548782	O.S. POUILLY POMMIERS	41	3
551384	BELLEVILLE FOOTBALL BEAUJOLAIS	588	20
551625	F. C. MONT BROUILLY	409	20
554474	CHAZAY F. C.	342	18
560187	FOOTBALL CLUB DENICE ARNAS	231	12
563771	SUD AZERGUES FOOT	307	16
564297	PASSION FOOTBALL CLUB ANSE	66	4

582331	BEAUJOLAIS FOOTBALL	320	16
582743	F. C. LAMURE POULE	259	13
582775	FC RENEINS VAUXONNE	367	19
<b>30 Clubs</b>		<b>7 911</b>	<b>360</b>

*Vote de l'AG pour l'approbation de la liste des Clubs du Groupement Beaujolais : approuvé à l'unanimité*

Groupement Brevenne

N°	Club	Licences	Voix
504460	F.C. FRANCHEVILLOIS	376	19
504563	C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYON	486	20
504621	A. MINEURS ST PIERRE LA PALUD	264	14
504730	A.S. CRAPONNE	593	20
512067	A.S. BRIGNAIS	183	10
513175	A. BESSEY C.	43	3
517782	F.C. ST ROMAIN DE POPEY	143	8
519026	SAVIGNY FOOTBALL CLUB	166	9
519027	A.S. SOUCIEU EN JARREST	119	6
519579	A.S. ST MARTIN EN HAUT	342	18
519903	U.S. DES COTEAUX LYONNAIS	76	4
520061	OLYMPIQUE LYON SUD	625	20
523654	F.C. STE FOY LES LYON	759	20
524120	F.C. LA GIRAUDIERE BRUSSIEU	173	9
524126	F.C. SOURCIEUX	71	4
524491	U.S. OUEST LYONNAIS VAUGNERAY	251	13
524775	QUATRE VENTS TREVES	111	6
526195	A.S. GREZIEU LA VARENNE	338	17
547090	J.ST.O. GIVORS	365	19
549420	F.C. GRIGNY	175	9
549463	RHONE SUD F.C.	187	10
549484	U.S. MILLERY VOURLES	777	20
550463	F. C. RONTALON	36	2
552157	F.C. DU PAYS DE L'ARBRESLE	401	20
552780	S. C. BIGARREUX	127	7
553724	HAUTE BREVENNE FOOTBALL	320	16
560528	MONTS DU LYONNAIS FOOT	53	3
560530	FOOTBALL CLUB MEYS GREZIEU	172	9
563791	HAUTS LYONNAIS	475	20
564461	SPORTING CLUB OUEST LYONNAIS	546	20
580613	C. S. MEGINAND	390	20
581322	F. C. SUD OUEST 69	626	20
582303	UNION SPORTIVE DES MONTS	246	13
<b>33 Clubs</b>		<b>10 015</b>	<b>428</b>

*Vote de l'AG pour l'approbation de la liste des Clubs du Groupement Brevenne : approuvé à l'unanimité*

Groupement Saône Métropole

N°	Club	Licences	Voix
504228	F. C. DE FONTAINES	214	11
504275	C.S. NEUVILLOIS	444	20
504502	OLYMPIC SATHONAY-CAMP FOOTBALL	372	19
504723	F.C. VAULX EN VELIN	738	20
504733	CLUB SPORTIF REYRIEUX VAL DE SAONE	237	12
509685	F.C. DU POINT DU JOUR	326	17
514594	U.S. MONTANAY	163	9
515453	A.S. ECULLY F.	385	20
516533	C. LYON OUEST S.C.	366	19
517431	U. S. DU FORMANS ST DIDIER - ST BERNARD	141	8
517825	O. DE RILLIEUX	302	16
520066	LYON - LA DUCHERE	634	20
523565	EVEIL DE LYON	1 227	20
523650	FC LIMONEST DARDILLY SAINT-DIDIER	699	20
528353	O. DE VAULX EN VELIN	481	20
528368	A.S. PORTUGAISE VAULX EN VELIN	90	5
529291	U.S. VAULX EN VELIN	438	20
530052	F. C. SAINT CYR - COLLONGES - MONT D'OR	433	20
538572	U.S. CHEMINOTS LYON VAIZE	197	10
541589	MENIVAL F.C.	396	20
541812	AV. S. DE GENAY	261	14
544460	CALUIRE SP.C.	475	20
547378	F.C. VETERANS DARDILLOIS	42	3
551420	F. C. DU FRANC LYONNAIS	490	20
560508	GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE	1 103	20
561132	SAONE MONT D'OR FOOTBALL CLUB	353	18
564593	FC LYON CROIX ROUSSE	715	20
581484	LATINO A. F. C. DE LYON	64	4
790167	CALUIRE FOOTBALL FEMININ 1968	205	11
<b>29 Clubs</b>		<b>11 991</b>	<b>456</b>

*Vote de l'AG pour l'approbation de la liste des Clubs du Groupement Saône Métropole : approuvé à l'unanimité*

Groupement Lyon Métropole

N°	Club	Licences	Voix
500080	OLYMPIQUE LYONNAIS	691	20
500081	A.S.UNIV. LYON	265	14
500124	A.S. VILLEURBANNE EV. LYONNAIS	635	20
500361	C.OM. ST FONTS	346	18
504303	U.S. MAJOLAINE MEYZIEU	653	20

504416	ENT.S. CHARLY F.	311	16
504671	U.GLE ARMENIENNE LYON DECINES	413	20
504739	FEYZIN C. BELLE ET.	433	20
505605	F.C. LYON FOOTBALL	1 468	20
514696	J.S. IRIGNY	232	12
518951	F.C. DU ROULE MULATIERE	213	11
520835	A.S. DES BUERS VILLEURBANNE	295	15
522542	A.S. TROLLSPORT LYON	46	3
523483	A.S. DE MONTCHAT LYON	1 008	20
523960	ET.S. TRINITE LYON	517	20
525630	F.C. ANTILLAIS VILLEURBANNE VAUL	50	3
526814	A.S. BELLECOUR PERRACHE LYON	526	20
530038	S.C. MACCABI LYON	188	10
532336	A.S. ALGERIENNE VILLEURBANNE	234	12
533109	F.C. GERLAND LYON	699	20
536266	F.C.FRANCO ESPAGNOL ABANILLA VIL	29	2
550008	CHASSIEU DECINES F.C.	857	20
552543	A. C. S. MAYOTTE DU RHONE	41	3
552969	CLUB SPORTIF ANATOLIA - LYON	40	2
553248	A. S. BRON GRAND LYON	378	19
560999	ASSOCIATION SPORTIVE DE VILLEURBANNE	35	2
564706	OLYMPIQUE DE DECINES	23	2
581938	F. C. DE SAINT FONTS	37	2
582103	VILLEURBANNE UNITED F.C.	501	20
582739	VENISSIEUX FOOTBALL CLUB	1 123	20
590385	SPORTING CLUB BRON TERRAILLON	488	20
605860	LYON SPORT METROPOLE	158	8
611104	A.S.C.GLE ROUTIERE MAIA SONNIER	17	1
<b>33 Clubs</b>		<b>12 950</b>	<b>435</b>

*Vote de l'AG pour l'approbation de la liste des Clubs du Groupement Lyon Métropole : approuvé à l'unanimité*

Groupement Vallée du Rhône

N°	Club	Licences	Voix
500340	S.O. PONT DE CHERUY CHAVANOZ	516	20
504252	GRPE S. DE CHASSE S/RHONE	182	10
504408	A.S. RHODANIENNE	169	9
504445	C.S. VERPILLIERE	289	15
504692	A.S. ST PRIEST	666	20
511777	ST ALBAN DE ROCHE SP.	215	11
514865	U.S. VAL D'AMBY HIERES S/AMBY	200	10
516290	AM.S. DE DIEMOZ	290	15
516822	CERCLE SPORTIF DE L'OZON	358	18

517095	F.C. DE CORBAS	382	20
521509	U. S. LOIRE-SAINT-ROMAIN FOOTBALL	281	15
522795	F.C. TERNAY	284	15
522883	MUROISE F. ST BONNET DE MURE	491	20
523201	EV.S. DE GREY	42	3
523341	EV.S. GENAS AZIEU	658	20
524489	AM.S. DES CHEMINOTS ST PRIEST	72	4
525335	AM.S. TOUSSIEU	234	12
525631	AM.LAIQ. MIONS	404	20
527399	A.S. MANISSIEUX ST PRIEST	396	20
528363	SPORTING NORD ISERE	506	20
530367	C.S. VAULXOIS	153	8
531455	ENT.S. FRONTONAS CHAMAGNIEU	166	9
533363	ENT.S. ST PRIEST	488	20
535231	A.S.J. PORTUGAIS ST PRIEST	39	2
536255	A.S.C. JONS	9	1
546317	F.C. CHAPONNAY MARENNES	578	20
548812	F.C. LA SEVENNE	303	16
551702	AM. F. VÉTÉRANS COLOMBIER SAUGNIEU	89	5
553777	U. S. VILLETTE D'ANTHON - JANNEYRIAS	515	20
564069	SPORTING CLUB DE LA REVOLÉE	191	10
564290	FOOTBALL CLUB ST CYR AMPUIS	44	3
580927	U.S. EST LYONNAIS FOOT	466	20
580984	SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013	609	20
581381	F. C. COLOMBIER-SATOLAS	490	20
581465	CLUB SPORTIF VIENNE FOOTBALL 1955	144	8
582136	AS DE PUSIGNAN	366	19
582234	ASSOCIATION CHANDIEU-HEYRIEUX	549	20
<b>37 Clubs</b>		<b>11 834</b>	<b>518</b>

*Vote de l'AG pour l'approbation de la liste des Clubs du Groupement Vallée du Rhône : approuvé à l'unanimité*

**Monsieur Serge BERARD, Maire de BRIGNAIS**

« Bonjour à tous,  
Monsieur le Président du District de Lyon et du Rhône,  
Mesdames et Messieurs les représentants et dirigeants de Clubs,  
Mesdames, Messieurs,

La ville de Brignais est très honorée de vous recevoir à l'occasion de votre assemblée générale.

Depuis 3 ans notre commune a décidé de s'engager fortement pour la relance de notre club de foot. Aussi à nos yeux, votre présence est le symbole de votre soutien et nous encourage.

Notre équipe municipale a mis la jeunesse au cœur de son mandat. Le sport est bien entendu un des premiers leviers pour conduire cette politique.

Labellisée Terre de jeu 2024 et ville active et sportive notre commune a toujours investi pour la pratique du sport.

Il nous a donc paru nécessaire de faire preuve d'une réelle ambition pour relancer notre club de foot. En effet, peut-on imaginer une ville de 13 000 habitants, à proximité de Lyon qui ne disposerait pas d'un club de foot digne de ce nom.

Mais vous le savez, pour qu'un club réussisse, il doit remplir au moins deux conditions. La première c'est disposer d'une équipe dirigeante et d'un encadrement sportif performant. Votre présence ici en témoigne.

La deuxième condition est de disposer d'infrastructures de qualité.

Nous mettons tout en œuvre pour réaliser ces deux conditions.

Tout d'abord en accompagnant les bénévoles, vos collègues, qui ont la volonté de relancer notre club, recruter les éducateurs pour développer une école de foot avec un projet ambitieux pour des sportifs qui on l'espère porteront avec enthousiasme les valeurs et les couleurs blanc et bleu de notre club.

Ensuite en investissant dans les équipements pour les mettre au niveau des enjeux. Nous venons de réaliser un terrain synthétique de bonne facture et nous avons construit un préau sportif à côté. Il nous reste à réaliser les vestiaires et les équipements annexes tels qu'un club house. Nous nous y employons.

La vie d'un club, c'est un peu comme un match, il y a des temps faibles et des temps forts. Le temps fort se profile.... Aussi, Mesdames et messieurs, vous pouvez compter sur Brignais pour être un adversaire à la hauteur dans les années à venir.

Et nous savons que nous pourrons compter sur le district pour nous aider dans ses objectifs ambitieux.

Je vous souhaite un bon séjour à Brignais. »

Le Président Arsène MEYER remercie vivement Monsieur le Maire pour son accueil.

## **Quiz**

Bernard COURRIER propose un quizz avec les questions suivantes.

Cas d'un joueur ou d'un arbitre présentant une absence de toute acuité visuelle à un œil.

Possibilité de réponses :

- Contre-indication absolue à la pratique du football ou de l'arbitrage
- Possibilité de jouer mais pas d'arbitrer
- Liberté de jouer et d'arbitrer

Bonne réponse : Contre-indication absolue à la pratique du football ou de l'arbitrage (Article 71 des règlements de la FFF)

Y a-t-il une réelle différence entre match remis et match à rejouer ?

Possibilité de réponses :

- Aucune différence, c'est la même chose
- Complètement différent
- Cela dépend du type de compétition

Bonne réponse : Complètement différent (Article 120 des règlements de la FFF)

En l'absence d'un arbitre officiel désigné, l'arbitre bénévole qui officie est considéré comme ?

Possibilité de réponses :

- Un simple licencié bénévole, sans droit à l'utilisation des cartons
- Un officiel à part entière, avec toutes les prérogatives dévolues aux arbitres
- Un officiel mais avec restrictions, notamment en matière de cartons

Bonne réponse : Un officiel mais avec restrictions, notamment en matière de cartons (Article 128 des règlements de la FFF)

Où un joueur qui change de club en fin de saison doit-il purger une suspension en cours ?

Possibilité de réponses :

- Uniquement dans le nouveau club
- En partie au sein des deux clubs, le quitté et le nouveau
- La fin de saison annule toutes les suspensions

Bonne réponse : Uniquement dans le nouveau club (Article 226-1 des règlements de la FFF)

A quoi sert le dispositif Etoiles du DLR ?

Possibilité de réponses :

- A obtenir des bons d'achat pour les mieux classés
- A bonifier le challenge du Fair-play
- A pénaliser le challenge du Fair-play

Bonne réponse : Les trois réponses sont bonnes (Règlements du DLR page 226)

### **Coup de projecteur sur un Président de Club**

Le District de Lyon et du Rhône de Football tient à mettre en avant Gérard GIUDICE pour toutes ces années de présidence à l'ES TRINITE. Un film de quelques minutes lui est dédié.

Le Président Arsène MEYER le félicite et est heureux de lui remettre une plaquette offerte par le District devant une belle ovation de l'Assemblée.





## Projet acquisition salle Futsal/Foot à 5

Le Président Arsène MEYER fait part d'un projet d'acquisition d'une salle Futsal/Foot à 5.



« Sur BRIGNAIS il y a, d'ailleurs, une salle qui ressemble à ça, que vous pouvez aller voir. Il y en a une aussi sur le site des MINGUETTES.

Comme vous le voyez sur les photos, c'est donc une salle couverte mais semi-ouverte. En principe on met des toiles sur les côtés pour éviter que le vent s'engouffre.

Elle sera située sur le site de Tola Vologe à côté de la nouvelle salle de la Ligue qui vient d'être construite.

Nous envisageons avec la Ligue Auvergne Rhône Alpes de la cofinancer. C'est un budget global,

écologie compris, d'environ 800 000 €. On peut espérer environ 200 000 € de diverses subventions, FFA, Région, Département... Il resterait donc environ 600 000 € que vous divisez par deux, donc 300 000 € pour la Ligue et 300 000 € pour le District.

Pour votre information notre District a une trésorerie nette d'environ 1 000 000 € et on descend rarement en dessous de 850 000 €. Comme vous le savez les placements aujourd'hui ne rapportent rien ou pas grand-chose. Ça fait un moment que l'on réfléchit avec le Comité Directeur pour pouvoir recycler au profit du Football nos fonds afin d'avoir quelque chose qui serve au Football.

On peut même imaginer héberger un Club Futsal dans cette salle, cela ne pose pas de problème. On pourra utiliser les vestiaires déjà en place qui sont juste à côté. On peut faire des tournois à 5 car nous voulions vraiment avoir une salle Futsal mais également une salle Foot 5. Donc on pourra faire trois terrains Foot 5.

Du côté écologie, comme vous le voyez il y a des tuyaux qui partent de la toiture, toute l'eau est collectée dans des citernes enterrées et permettrait d'arroser quasiment gratuitement l'ensemble des trois terrains de Tola Vologe.

Cette salle pourrait nous servir à bien d'autre chose, par exemple, lorsque nous souhaitons louer à des entreprises l'ensemble des installations Ligue et District. La Ligue a une salle qui peut donc contenir 400 personnes, notre District peut accueillir 100 personnes. Donc une grosse boîte qui souhaite faire une convention pourra le faire. En facturant, cela nous permettrait également d'amortir cette construction. On pourra également faire des finales, des tournois...

Pourquoi je vous le présente, tout d'abord parce que c'est mon devoir de le faire pour vous dire où nous en sommes. Deuxièmement pour savoir si nous pouvons aller plus loin dans la discussion car aujourd'hui nous avons un petit problème de permis de construire. Un permis existe mais il faut le toiletter. Tout le site est classé SEVESO, il est protégé, il y a donc beaucoup de contraintes. On est par contre sûr qu'au niveau budget on ne dépassera pas les 800 000 €.

On a encore rien signé mais cela peut aller très vite et j'espère que, si vous en êtes d'accord, pouvoir aller au bout car c'est un très beau projet. On n'est pas les premiers à le faire. Par exemple le District de Loire Atlantique a une très belle salle en face de leur siège.

Si cela devait aller au bout à mon avis ça peut l'être fin du premier semestre 2024 début du deuxième. Donc aux alentours de la prochaine AG. C'est pour cela que j'ai voulu vous en parler aujourd'hui. La prochaine AG ça risque d'être trop court.

J'ai donc besoin de votre accord pour, un, continuer à discuter et deux, engager le District dans cet investissement.

Question de l'Assemblée : « Vous avez pensé à quel nom pour cette salle ? ».

Réponse du Président Arsène MEYER : « On utilisera sûrement le nom d'un illustre qui nous a quittés. Mais pour le moment nous n'avons pas réfléchi à ça. »

*Vote de l'AG pour continuer à travailler sur le projet d'une salle Futsal/Foot à 5 : approuvé à la majorité moins 4 abstentions et 2 contres*

*Vote de l'AG pour engager le District dans ce projet d'acquisition de salle : approuvé à la majorité moins 2 abstentions*

Question de l'OLYMPIQUE DE VAULX concernant l'obtention d'un minibus par la région ou grâce au FFA. Le Président Arsène MEYER répond au Président de l'OLYMPIQUE DE VAULX que malheureusement le dossier ne dépend pas du District. La Région a eu énormément de demandes, avec des livraisons retardées et que leur dossier devrait être traité. Il intervient ensuite pour donner

quelques explications sur les dossiers FAFA « transport ». Le District de Lyon et du Rhône a le droit à deux dossiers par an, donc très peu.

### **Informations diverses**

#### **Foot Ensemble**

Une vidéo sur une manifestation Foot Ensemble est diffusée.

Le Président Arsène MEYER en profite pour remercier toute la Commission, José INZIRILLO, Evelyne MONTEIL, Lionel TOUZET et bien d'autres pour le travail effectué. Le District à pleins de projets.

N'hésitez pas à contacter le District pour toutes questions sur le Foot Ensemble.

#### **Travaux DLR**

Le Président Arsène MEYER donne quelques informations concernant les travaux en cours ou à venir sur les travaux réalisés au District et également sur la volonté du District de tendre vers le « 0 papier ». Pour les Clubs qui souhaitent faire des réunions au District cela est tout à fait possible, et gratuitement. Le District appartient aux Clubs !

#### **Prochaine AG**

La prochaine Assemblée Générale sera électorale et aura lieu le 22/06/24 à REGNIE DURETTE avec le Club de BEAUJOLAIS FOOTBALL.

#### **Tirage au sort des lettres déterminant les montées et descentes en cas d'égalité si non application du Fair-play**

Tirage au sort : E – D – I – G – A – F – H – C - B

### **Examen des vœux**

#### **Vœu n°1 - Présenté par SAVIGNY FC**

##### ***Avis réservé du Comité Directeur du 6 novembre 2023***

« Nous souhaitons que les licences volontaires puissent être inscrites sur les feuilles de match pour faire office d'arbitre de touche ou délégué lors de toutes rencontres officielles. »

Réponse du Président Arsène MEYER : « Dans un premier temps, il faut vous rappeler l'histoire de la licence Volontaire.

La licence volontaire a été créée car la FFF s'est rendue compte qu'il y avait un certain nombre de bénévoles qui voulaient bien donner un coup de main dans un Club mais qui ne souhaitaient pas être dirigeants. Par exemple, le papa qui accompagne les U15 tous les samedis après-midi, Monsieur ou Madame qui travaille à la buvette, celui qui fait les entrées sur les matchs de Coupe ou autres... souvent des postes secondaires. Donc, ces licenciés-là ne sont pas sur les feuilles de match.

Je dis toujours que si vous souhaitez recruter des Dirigeants il faut commencer par le début. Le papa qui accompagne son enfant vous pouvez lui faire dans un premier temps une licence volontaire, qui est un signe de reconnaissance et ça on l'oublie trop souvent.

On vient de dépasser les 1 000 licences volontaires. On est cité en exemple à la FFF. Et je sais qu'un grand nombre de ces licences basculent ensuite en licence Dirigeant.

Pour répondre complètement à la question, ce n'est effectivement pas possible de mettre une licence volontaire sur une feuille de match. Ceci étant, à la FFF, ils sont en train de réfléchir comment optimiser la licence volontaire. Un groupe de travail a été créé.

Si le Club de SAVIGNY en est d'accord, je ne vais pas faire voter ce vœu car nous devrions avoir des éléments nouveaux très rapidement. Et à mon avis à l'AG d'été du mois de juin je pourrais vous donner de nouvelles informations. »

Accord du Club de SAVIGNY pour attendre l'AG de juin pour rediscuter de ce sujet.

Remarque du Président de FONTAINES : « la mission de Délégué de terrain ne peut être confiée qu'à un Dirigeant mais pour un Arbitre de touche cela peut être intéressant. »

### **Remise de récompenses**

Le Président Arsène MEYER remet les récompenses suivantes :

- Plaquette anniversaire 4 VENTS TREVES 50 ans
- Médailles d'Argent du District de Lyon et du Rhône de Football à David SUSSERET, Vice-président de l'AS BRIGNAIS, Erman DEL BIANCO, Trésorier de l'AS BRIGNAIS et Ramdane GUICI, Président de l'AS BRIGNAIS
- Plaquette du DLR remis à Jean DARFEUILLE, Dirigeant de l'AS BRIGNAIS, malheureusement hospitalisé ce matin mais représenté par son fils, pour tous les services rendus. Le Président Arsène MEYER lui souhaite un prompt rétablissement.

Rendez-vous le 22/06/24 à REGNIE DURETTE pour la prochaine AG.

L'ordre du jour étant épuisé le Président Arsène MEYER clôt l'Assemblée Générale à 12 h 15 et remercie le Club et la municipalité d'offrir l'apéritif.